

Communauté de communes Causses Aigoual Cévennes - Terres solidaires

PAT Causses Aigoual Cévennes

Date de la dernière actualisation : 22/10/2025



- › Lauréat de l'appel projet national du PNA en : 2025
- › PAT labellisé par le MAA : Labellisation Niveau 1
- › Date de labellisation : 2025

Territoire

Caractéristiques et enjeux du territoire

Occitanie

Gard

La communauté de communes Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires (CC CAC-TS) entend répondre, grâce à son PAT, à des enjeux transversaux de maintien de l'agriculture locale, de transition, d'adaptation de cette agriculture aux changements, de préservation de son patrimoine environnemental et rural, ainsi que de l'accès à une alimentation de qualité pour tous.

[ACTUALITÉ DU PAT]

Maj 30/09/2025:

Recrutement du chargé de mission au 01/09/2025

Premières rencontres partenaires

Démarrage du diagnostic à l'automne 2025

Enjeux agricoles et

environnementaux : Le territoire de la CC CAC-TS est exclusivement rural, bénéficiant de plusieurs identités alimentaires issues de sa diversité géographique et de ses pratiques agricoles qui constituent, avec l'activité touristique, la principale activité économique du territoire.

Son agriculture est dominée d'un point de vue économique et de surface par l'agro-pastoralisme et la production d'oignon doux des Cévennes AOP. Elle n'en reste pas moins diversifiée avec du petit maraîchage, en agriculture biologique le plus souvent, des petits fruits, la production de plantes médicinales et aromatiques, l'apiculture et l'arboriculture (avec la castanéiculture et la production de pommes). L'agriculture locale est marquée par une forte présence de signes et de labels de qualité correspondant à un patrimoine alimentaire riche : AOP Oignons doux des Cévennes, AOP Pélardon, AOP châtaigne des Cévennes, marque Esprit Parc... Et 43 % des fermes sont en agriculture biologique, représentant 22% de la Surface Agricole Utile (Agence bio, 2023). L'agriculture locale se maintient malgré les difficultés qu'elle rencontre qui sont liées : • au territoire : relief et conditions pédo-climatiques (zone méditerranéenne et montagnarde défavorisée), infrastructures limitantes (accès routier, réseau téléphonique et internet défaillant...), éloignement des institutions, isolement • au dérèglement climatique: la sécheresse et le manque d'eau • aux difficultés d'accès et de sécurisation du foncier agricole, dans un contexte de foncier très morcelé • aux difficultés de transmission des exploitations agricoles • aux débouchés commerciaux : diminution de la population, forte part de résidents secondaires, difficulté à vendre les produits locaux en dehors des périodes touristiques • à l'absence d'ateliers de transformation collectifs et d'abattoir sur le territoire de la CAC-TS • à une cohabitation complexe avec les activités touristiques du territoire, les résidents secondaires, et la faune sauvage (cervidés, sangliers, loups, responsables de dégâts importants sur les cultures ou sur l'élevage). • à la déprise historique de certaines filières locales comme la châtaigne et la laine • à la déshérence du patrimoine bâti dont les terrasses qui permettent la culture en zone de relief important et de limiter l'érosion du sol, et du patrimoine hydraulique (aménagements permettant la création d'une ressource en eau) • aux évolutions techniques et réglementaires à mener en lien avec les demandes sociétales et politiques afin de préserver les sols, l'environnement (limitation des pollutions) et la biodiversité. La CC CAC-TS possède un patrimoine environnemental exceptionnel : elle abrite une importante biodiversité reconnue par la présence de 7 sites Natura 2000 (dont 3 en animation par la CC CAC-TS), le Parc National des Cévennes, l'inscription à l'UNESCO pour le paysage culturel de l'agropastoralisme méditerranéen, la réserve internationale de ciel étoilé, la réserve internationale de biosphère des Cévennes, le label forêt d'exception... Ce patrimoine environnemental est intimement lié à l'agriculture, et en particulier aux pratiques agro-pastorales qui permettent de conserver la biodiversité liée aux milieux ouverts et également aux milieux forestiers comme la châtaigneraie qui est entretenue par les petits ruminants. Le pastoralisme et le sylvo-pastoralisme permettent également la réduction des risques d'incendies pouvant avoir de fortes conséquences environnementales et sociales. Cependant, il ne faut pas négliger l'impact environnemental de certaines cultures pouvant être négatif, par l'utilisation de produits phytosanitaires sources de pollutions ou la dégradation de sols notamment. Le PAT doit permettre d'accompagner et de préserver son agriculture locale face à ses difficultés, tout en favorisant la préservation environnementale du territoire par des pratiques agricoles

adaptées. Enjeux sociaux, alimentaire et de santé : La CC CAC-TS, à l'image de nombreux autres territoires ruraux, fait face à une population vieillissante, une pauvreté marquée (28% de la population du territoire est classée pauvre par l'INSEE) et des difficultés de mobilité et d'isolement de sa population. Le territoire est marqué par de fortes variations saisonnières de la population, avec la moitié des communes composée de plus de 50% de résidences secondaires. Ces éléments donnent un aperçu de la diversité des usages du territoire, entre résidents secondaires venant avec toutes leurs provisions pour un mois en été, et habitants passant des cols en hiver pour se rendre au supermarché, ou vivant de l'épicerie du village ; entre familles venues s'installer depuis la ville et se rendant au marché du village, et habitants n'ayant pas les moyens de s'approvisionner dans les commerces et marchés locaux ; entre néo-ruraux s'installant en maraîchage bio, et cévenols reprenant l'activité conventionnelle familiale. Cet EPCI n'est pas polarisé sur un centre urbain, mais est composé de communes rurales réparties au sein de trois bassins de vie qui ont leurs dynamiques propres. L'éloignement des grandes agglomérations (Alès, Millau...), des services marchands et des centres médicaux est accentué par le relief des Cévennes et des Causses. La CC CAC-TS ne compte aucun supermarché en son sein. L'adaptation à cette contrainte génère différentes pratiques d'approvisionnement, entre les grandes distances à réaliser pour se rendre au supermarché, le maintien d'une économie locale (marchés et de commerces de proximité), et les pratiques d'autoproduction et d'échanges entre habitants. Cette réalité occasionne une problématique en matière de sécurité alimentaire si les quelques axes routiers devaient être coupés en cas de crise. Ces contraintes peuvent entraîner une précarité alimentaire dans le cas où il n'y a plus d'épicerie de village, n'offrant alors plus de possibilité d'approvisionnement pour les personnes en situation de précarité et non véhiculées. De plus, les communes ayant des populations d'effectif réduit n'ont pas d'obligation d'avoir un CCAS. Elles s'organisent cependant comme elles le peuvent, à leur échelle, avec des disparités entre les communes. L'enjeu d'accès à une alimentation saine et de qualité pour les habitants du territoire est donc primordial. Le développement des circuits courts, l'éducation alimentaire des habitants locaux et le développement d'une restauration collective durable et locale est indispensable. La restauration collective concerne sur le territoire 3 centres de loisirs, 4 crèches, 9 écoles et 4 maisons pour personnes âgées et un ESAT. Les volumes de repas sont faibles sur l'ensemble de ces structures ce qui peut entraîner des difficultés de gestion et de coût mais il s'agit d'un enjeu réparti sur l'ensemble du territoire. Celui-ci est parvenu à maintenir des petites structures de la petite enfance et de l'éducation, notamment grâce à la gestion de la petite enfance par la CC CAC-TS et grâce au système de regroupement scolaire. La CC CAC-TS est assez riche en commerces de proximité et en marchés locaux (en période estivale principalement) ainsi qu'en magasins de producteurs. Mais les épiceries associatives et solidaires existantes rencontrent des difficultés à se maintenir, les commerces de proximité font aussi face à des freins pour proposer des produits locaux et de qualité aux habitants toute l'année et certaines communes n'ont plus du tout d'épicerie locale. Les habitants font leur achat en majorité sur les grandes et moyennes surfaces se trouvant en dehors du territoire de la CAC-TS. D'après les gérants des commerces de proximité, les produits locaux sont consommés majoritairement par les touristes en période estivale et peu par les habitants le reste de l'année. L'enjeu de sensibilisation de cette population locale est donc important. La CAC-TS a une auto-production de ses habitants très développée avec une présence importante de jardins potagers, petits poulaillers, chasse et cueillette... Elle pourrait cependant être davantage développée. Avec également la lutte contre le gaspillage alimentaire et le développement d'initiatives collectives (jardins et vergers partagés..etc), l'enjeu de précarité alimentaire et de cohésion sociale est abordé. Des communes et des collectifs citoyens de la CC CAC-TS mettent en place des initiatives liées à tous ces enjeux, mais ils ont aujourd'hui besoin d'accompagnement, d'être valorisés, développés et étendus à l'échelle intercommunale. La CAC-TS doit donc mener une approche globale du système alimentaire afin de répondre aux enjeux de justice sociale, résilience du système alimentaire, d'éducation à l'alimentation, de santé et de préservation de l'environnement.

Ainsi, ce PAT émergent vise à mettre en cohérence les coopérations déjà présentes sur notre territoire, questionner et consolider les actions en cours et construire avec les acteurs locaux de nouvelles actions pouvant permettre de répondre aux enjeux du territoire.

Chiffres clés du territoire



Contexte

5 337 habitants
15 communes
11,16 habitants/km²
478,35km² de communes
17,57 ha artificialisés



Caractéristiques socio-économiques

28.3% de taux de pauvreté
15,16% de chômage
18 130€ de revenu médian



Lutte contre la précarité alimentaire

2 association(s) luttant contre la précarité alimentaire
0,04 associations par 10 km²
0,37 associations par 1000 habitants



Organisation de l'espace agricole

15 802,72 hectares de SAU
33,04% de SAU
dont 9,56% de SAU en bio
dont 3,65% de légumineuses
dont 5,14% de prairies permanentes



Structures agricoles

134 exploitations
64 exploitations en bio



Enjeux environnementaux liés à l'agriculture

Taux de produits phytopharmaceutiques inférieur à 0,01 ug par litre d'eau
Taux de nitrates inférieur à 10 mg par litre d'eau
198 140,01m³ d'eau utilisés pour l'irrigation
en hausse de 167,86% depuis 5 ans
13,97 de haie/ha de SAU



Distribution

0 enseignes de distribution
dont 0 GMS (moyennes et grandes surfaces)



Transformation

63 emplois dans la transformation
+5,00% des emplois dans la transformation depuis 5 ans



Restauration collective

13 restaurants collectifs sur le territoire inscrits sur ma cantine
dont 3 restaurants collectifs qui ont fait leur télédéclaration sur ma cantine

Gouvernance

Porteurs du projet

› EPCI Causses Aigoual Cévennes Terres solidaires (Intercommunalité)

Nom de l'instance de décision

COPIL

Partenaires de l'instance de décision

Collectivités territoriales, État

› Aucun partenaire identifié à ce stade du projet

Les objectifs stratégiques du projet

1) Maintenir et développer l'agriculture locale, et l'accompagner pour une transition agroécologique

1.1 Protéger, sécuriser et rendre accessible le foncier agricole Le foncier agricole de la CC CAC-TS est particulièrement morcelé. Les terrains disponibles par la vente ou un contrat de mise à disposition ne sont pas faciles à trouver pour les porteurs de projets agricoles. Pour développer une activité agricole nourricière et limiter l'enfrichement de foncier inutilisé, il est nécessaire d'agir. La CC CAC-TS travaille depuis plusieurs années sur le foncier pastoral. Cependant, les besoins sont toujours présents, et ils existent en particulier pour les terrains qui pourraient accueillir du maraîchage ou de la castanéiculture, qui ne sont pas traités actuellement.

1.2 Soutenir l'activité agricole et les changements de pratiques

favorables à la biodiversité et à l'environnement Un accompagnement du PAT est possible pour faciliter les installations et les transmissions, ainsi que le maintien de l'activité agricole. En travaillant notamment sur des problématiques pouvant bénéficier d'une animation et de communication, ou de formation et d'apport technique. Il s'agira également de promouvoir et favoriser une agriculture respectueuse des sols, de l'environnement et économiquement viable. Enfin, il existe un besoin de coordination, d'animation et de partage d'information sur certaines filières locales qui ont été en forte réduction ces dernières années, telle que la châtaigne, la filière laine, ou encore la filière de valorisation des chevreaux issus de l'élevage caprin fromager. En ce qui concerne l'adaptation de l'agriculture aux changements climatiques, en particulier des épisodes de sécheresse et le manque d'eau, une étude est en cours dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt de l'Agence de l'eau et sera traitée en 2025.2) Développer les circuits courts, valoriser les produits locaux et la transformation agro-alimentaire

2.1 Promouvoir les produits locaux de qualité et les producteurs du territoire Riche de ses nombreux signes de qualité présents sur le territoire, la production locale a des atouts à faire valoir auprès de la population. Il ne semble pas pertinent d'en créer de nouveau, en revanche il apparaît nécessaire de mieux les faire connaître. Le lien entre producteurs et consommateurs semble assez présent sur notre territoire mais pourrait être davantage développé pour permettre de favoriser la consommation de produits locaux. Il manque des éléments de communication, ainsi que des temps et des lieux de rencontre et d'échange.

2.2 Encourager l'approvisionnement en produits alimentaires locaux et de qualité des métiers de bouche Les commerçants de proximité (épicerie, boucherie...), les restaurateurs, les traiteurs ou les gîtes avec table d'hôtes font face à divers freins pour proposer des produits locaux et de qualité à leurs clients. Des apports de solutions sont à réfléchir avec eux pour permettre de développer la part des produits locaux.

2.3 Développer les capacités de transformation à petite échelle pour les producteurs La CC CAC-TS n'abrite aucun atelier de transformation alimentaire collectif sur son territoire. Or, il existe une demande, notamment de maraîchers en agriculture biologique avec un projet en cours qui rencontre des difficultés sur la recherche d'un local. Des solutions pourraient être trouvées avec un accompagnement du PAT. Celui-ci collaborera aussi avec les territoires limitrophes bénéficiant aux agriculteurs de notre territoire, travaillant sur des projets en cours (transformation des produits de la châtaigne, projet d'abattoir mobile ...).

3) Éduquer la population à des régimes alimentaires bons pour la santé et le climat

3.1 Éduquer les enfants à une alimentation saine, locale et de qualité Les enfants étant les consommateurs de demain et pour leur santé, des programmes d'animation scolaire sur l'alimentation, les liens entre l'agriculture, l'alimentation, la santé et l'environnement seront proposés dans les écoles du territoire, maternelles et primaires.

3.2 Encourager la consommation de produits locaux et de qualité par la population locale Au delà des enfants, une communication et des animations auprès des familles et des habitants est indispensable pour éduquer la population à des régimes alimentaires bons pour la santé.

3.3 Sensibiliser sur les liens santé-alimentation-environnement

4) Développer une restauration collective durable

4.1 Augmenter l'approvisionnement en produits locaux et de qualité dans la restauration collective La loi EGalim a permis l'obligation de changement et une réorganisation au niveau des cantines scolaires, mais des communes peuvent avoir besoin d'accompagnement sur le choix ou la sensibilisation des prestataires, ou la gestion d'une cuisine centrale comme ce qui a été mis en place sur la commune de Lanuéjols. Il peut être nécessaire de construire des partenariats avec les producteurs locaux pour un approvisionnement en produits locaux et bio, d'accompagner la structuration de la logistique nécessaire...

4.2 Réduire le gaspillage alimentaire et des déchets dans la restauration collective En sensibilisant les enfants au gaspillage alimentaire en les faisant participer aux actions de mesure et de lutte contre le gaspillage alimentaire, et en formant les encadrants présents lors des temps périscolaires et de cantines (dont petite enfance) sur l'accompagnement des enfants durant les temps de repas et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

5) Prendre en compte la précarité alimentaire et la cohésion sociale

5.1 Maintenir et développer des épiceries associatives locales Des initiatives citoyennes d'épicerie associatives se sont montées sur le territoire. Elles permettent de maintenir un accès de proximité à l'alimentation, notamment dans le cas où il n'y a plus de commerce alimentaire sur la commune. Mais certaines rencontrent des difficultés de rentabilité et de moyens, de logistique pour l'approvisionnement et en particulier avec des produits locaux. Le PAT doit favoriser le maintien de ces épiceries et le développement de ces projets pour garantir l'accès à tous d'une alimentation de qualité.

5.2 Développer l'auto-production Un moyen pour des familles ou des habitats en situation de précarité n'ayant pas les capacités d'acheter des aliments de qualité et de bénéficier de produits locaux est de les auto-produire. Nous sommes sur un territoire rural qui se prête à ce type de production, celle-ci est très développée mais pourrait l'être davantage grâce à des actions d'animation et mise en lien entre habitants ou avec les communes. Plusieurs communes ont mis en place des jardins partagés, d'autres possibilités seraient à étudier.

5.3 Expérimenter la mise en place d'un projet de Sécurité Sociale Alimentaire Plusieurs citoyens souhaiteraient monter un collectif pour mettre en place une caisse alimentaire commune sur la commune de Lasalle. Une telle initiative est à encourager et à accompagner dans le cadre d'un PAT.

5.4 Coordonner une lutte contre la précarité alimentaire Les distributions d'aide alimentaire se situent sur les territoires limitrophe et peuvent engendrer de grande difficulté chez les personnes ne pouvant pas se déplacer (non véhiculée, personnes âgées ou malades...). Une coordination de la lutte contre la précarité alimentaire au niveau intercommunal pourrait permettre d'accompagner les communes sur des actions autour de l'accès à l'alimentation, et en particulier à des produits frais, pour les publics précaires.

6) Gérer les biodéchets et lutter contre le gaspillage alimentaire

6.1 Diminuer le gaspillage alimentaire (hors restauration collective) Les agriculteurs peuvent avoir des invendus ou des produits hors calibre qu'il faut gérer, de même que les chez tous les métiers de bouche. Des actions de coordination pourraient permettre d'éviter le gaspillage d'aliment, et une mise en lien avec les personnes en précarité alimentaire en particulier.

6.2 Gérer et valoriser la matière organique Le SYMTOMA Aigoual – Cévennes – Vidourle (Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères et Assimilés) a mis en place sur plusieurs communes des composteurs collectifs ainsi que des composteurs à destination de particuliers, mais toutes les communes ne sont pas encore équipées. Le Pacte pastoral a travaillé en collaboration avec l'ADDEARG et un GIEE rassemblant des maraîchers du territoire sur des questions du compostage de la matière organique (animale et végétale) à valoriser pour fertiliser leur sol. Le PAT devra être partenaire de ces projets et voir dans quelle mesure il peut les favoriser et faire le lien avec les élus et les besoins du territoire.

7) Mettre en place une gouvernance alimentaire locale

7.1 Faciliter la mise en lien des acteurs de l'alimentation Il s'agira à travers la mise en place d'une gouvernance du PAT et du travail partenarial engagé de mettre en lien les différents acteurs qui agissent sur l'ensemble de la chaîne alimentaire sur le territoire.

7.2 Associer la société civile à la politique alimentaire de la CC CAC-TS afin de prendre davantage en compte la société civile dans les politiques publiques, des élus souhaiteraient mettre en place une commission extra-intercommunale sur la CC CAC-TS. Le renouvellement des élus et des commissions en 2026 et la mise en place du PAT sera une bonne opportunité pour créer cette commission.

Évaluation

Coopération

Coopération inter-PAT

Non

Coopération interterritoriale

Non

Moyens financiers et humains

Dispositifs financiers mobilisés

› Le Programme National pour l'Alimentation (PNA) et ses déclinaisons régionales

Moyens humains

1 ETP

Coopération interterritoriale

Contact

Simon Bulté

06 32 50 47 19

pat@cac-ts.com

Service Environnement

Chargé de mission

Bureau de l'Estréchure N°15, Le Village

30124 L'Estréchure

Détail des sources

[Vous souhaitez comprendre le mode de calcul des données ? Consultez le vade mecum des indicateurs.](#)